

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs du fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM AGGREGATE EURO (Code ISIN : FR0007070909)
Ce fonds est géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS
FIA soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement :

De classification « **Obligations et autres titres de créances libellés en euro** », le fonds a pour objectif d'obtenir sur un horizon de 3 ans minimum une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice « Bloomberg/Barclays 1/5 ans ».

L'indice « **Bloomberg/Barclays 1/5 ans** » est un indice composite obligataire défini et calculé en euro. Il est composé à 90% de l'indice « Barclays Euro Aggregate », à 5% de l'indice « Barclays Euro Aggregate Treasury Gov Rel ex Sov BBB custom » et à 5% de l'indice « Barclays Euro Aggregate Corp Securitized Sov BBB custom ».

La stratégie du fonds est définie à partir d'un scénario macro-économique : ce scénario est décliné ensuite dans le portefeuille en modifiant, en autres, les paramètres que sont la sensibilité, le risque de courbe, le risque de crédit et le risque de signature.

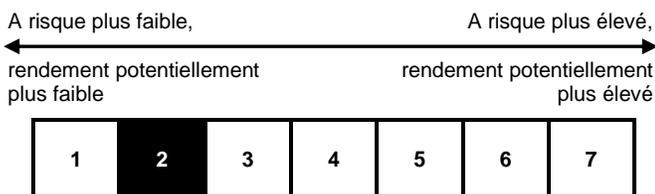
Le fonds est composé jusqu'à **110%** de l'actif net de titres de créance et d'obligations émis par des émetteurs appartenant soit à la zone euro soit à l'OCDE, côtés sur un marché réglementé de la zone euro et/ou de Londres, et dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou équivalent, d'après l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs. Si l'émetteur n'avait pas de note, la notation la plus faible des trois principales agences serait retenue. A défaut de notation d'un titre, la note publiée par l'émetteur pourrait être retenue. Cette sélection repose ainsi sur une analyse interne du risque de crédit : l'évaluation de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur n'est pas uniquement basée sur le seul critère des notations émises par les agences de notations. En cas de dégradation de la note d'un titre, ce dernier est cédé dans les meilleurs délais, sous réserve que l'intérêt des porteurs soit préservé.

Le fonds détient :

- à minima **60%** de titres de créance noté minimum A- ou équivalent, d'après l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs ;
- au maximum **30%** de titres d'états de la zone euro dont la note est inférieure à A- et supérieure ou égale à BBB- ou équivalent, d'après l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs ;
- au maximum **10%** de titres d'émetteurs privés dont la note est inférieure à A- et supérieure ou égale à BBB- ou équivalent, d'après l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs.
- au maximum **5%** de titres notés à minima A- ou équivalent, d'après l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs et non libellé en euro dont le risque de change n'est pas couvert.

La sensibilité du fonds est comprise entre **0 et 10**.

Profil de risque et de rendement :



Le fonds « ALM AGGREGATE EURO » est classé dans la catégorie [2] de l'indicateur synthétique lié aux OPC majoritairement obligataires qui entrent dans la composition de son actif net.

Risques non pris en compte dans cet indicateur : Risque de crédit : risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier.

Le fonds investi également jusqu'à **10%** de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français. Ces FIA doivent répondre aux exigences de l'article R214-32-42 du Code monétaire et financier. Les OPC sélectionnés sont de classifications AMF ou de type :

- monétaires standard et/ou court terme , et/ou
- « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », et/ou
- Multi-actifs (actions, obligations, monétaires) dont l'univers d'investissement est constitué de façon prépondérante d'obligations convertibles et de titres assimilés émis par des sociétés dont les sièges sociaux sont situés dans des pays membres de l'OCDE.

Le fonds peut être exposé aux marchés actions via des obligations convertibles émises par des sociétés dont les sièges sociaux sont situés dans des pays membres de l'OCDE (maximum **10%** de l'actif net).

L'exposition cumulée du fonds sur les marchés actions reste accessoire et limitée à **10%** maximum de son actif net.

Des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés et de gré à gré de l'OCDE peuvent être utilisés à titre de couverture dès lors que le fonds possède les actifs correspondant à l'exécution des contrats. Des *swaps* de taux et/ou de change ayant des contreparties notées A- minimum ou équivalent sont utilisés à titre de couverture du risque de change dans la limite de **15%** de l'actif net.

La gestion repose sur l'interdiction d'investissement dans les entreprises exposées au secteur du tabac et celles très exposées au charbon et sur l'exercice des droits de vote en assemblée générale d'actionnaires. La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont émises à tout moment et centralisées auprès de BNP PARIBAS SA chaque jour de de valorisation (J) jusqu'à **12h30**. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et sont livrées ou réglées en **J+2**.

Le fonds **capitalise** son résultat net et les plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans **5 ans**.

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garanti

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,09%(*)
----------------	----------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

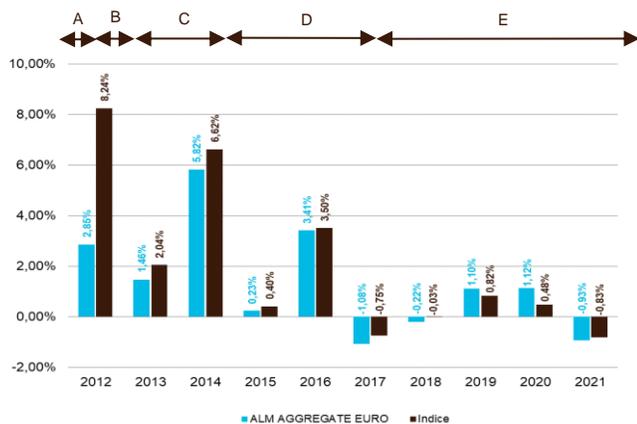
(*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique 13 « Frais et commissions » du prospectus du fonds disponible auprès d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy 75012 Paris.

Les frais courants comprennent : les paiements à la société de gestion, aux administrateurs, dépositaire, conservateur et conseiller, les frais d'enregistrement, d'audit, de distribution et de rétrocession.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective, les frais de courtages, les taxes et coûts connexes, les frais de négociation, les appels de marge et les commissions en nature.

Performances passées :



A : Depuis la création jusqu'au 29/03/12 : EuroMTS 3-5 ans (CR)
B : Du 29/03/12 au 18/10/12 : EuroMTS 3-5 ans (CR, clôture)
C : Du 19/10/12 au 10/08/14 : 50% EuroMTS 1-3 ans + 50% EuroMTS 3-5 ans (CR, clôture)
D : Depuis le 11/08/14 : Barclays Euro Aggregate ARRCO
E : Depuis le 03/04/2017 : Bloomberg/Barclays 1/5 ans

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- Le fonds a été créé le 24 avril 2002
- La monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. A compter du 11 août 2014, le fonds a modifié sa stratégie d'investissement, et son indicateur de référence.

Le 03/04/2017, l'indicateur de référence du fonds est devenu l'indice composite « Bloomberg/Barclays 1/5 ans ».

Informations pratiques :

- **Dépositaire : BNP PARIBAS SA**
- **Souscripteurs concernés :** Le fonds est dédié à 20 porteurs au plus. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / *US persons* (la définition est disponible dans le prospectus).
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (prospectus / rapport annuel/document semestriel) :** toutes les informations concernant le fonds peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy - 75012 Paris**, www.ag2rmondiale-ga.fr.
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy - 75012 Paris**.
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du fonds.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** toutes les informations concernant le fonds peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy - 75012 Paris**.
- La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- **Politique de rémunération du personnel de la société de gestion actualisée :** les détails de cette politique actualisée sont disponibles sur le site de la société de gestion AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS : www.ag2rmondiale-ga.fr. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Le fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.